



Direction de la Culture et du Tourisme

SÉANCE DU 03 avril 2020 - VII.A.7

Responsable administratif : CROUX Catherine
Tél: 04/221.91.94 Fonction : Attachée spécifique - Économiste
Email: catherine.croux@liege.be

Le Collège communal,

Objet : Musées - Maintenance de la solution multisites des billetteries pour janvier et février 2020
Autorisation, en application de l'article L1311-3 du Code de la démocratie locale et de décentralisation, de procéder à l'imputation et l'exécution d'une dépense.

Vu l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'article L1311-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipulant que " [...] En cas d'avis défavorable du directeur financier tel que prévu à l'article L1124-40, dans les cas prévus à l'article 64 du règlement général de la comptabilité communale ou encore en cas de refus dans le chef du directeur financier d'acquitter le montant de la dépense, ce dernier en informe le collège dans les dix jours. Le collège peut alors décider, sous sa responsabilité, que la dépense est imputée et exécutée. La délibération motivée du collège est jointe au mandat de paiement et information en est donnée immédiatement au conseil communal. Le collège peut également décider de soumettre sa décision à la ratification du conseil communal à sa plus proche séance." [...];

Vu la décision du Collège communal du 02 mars 2020 - VII.A.6 d'engager la somme de 4.752.46 EUR (quatre mille sept cent cinquante-deux euros quarante-six cents), au nom de la S.A. SEE Tickets, rue de Penthièvre, 12 à 750089 - PARIS (FRANCE), à charge de l'article 771/12406/20/03 du budget ordinaire 2020, pour la maintenance de la solution multisites des billetteries des musées de la Ville de Liège pour les mois de janvier et février 2020, sous réserve de l'approbation du budget 2020 par les autorités de tutelle et dans la limite des douzièmes provisoires. ;

Attendu la facture portant sur la maintenance de la solution multisites des billetteries pour janvier et février 2020, d'un montant de 3.927,66 EUR (trois mille neuf cent vingt-sept euros soixante-six cents) TVA intracommunautaire non comprise, transmise(s) en date du 25/02/2020, avec leurs documents justificatifs, à M. le Directeur financier pour imputation à charge de l'article 771/12406/20/03 du budget ordinaire 2020 (Engagement n° 20001917)

Attendu l'avis défavorable de M. le Directeur financier quant à l'imputation de la facture, au motif que le marché prévoyait la maintenance de la solution multisites des billetteries des musées de la Ville de Liège du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 ;

Considérant que la maintenance des de la solution multisites des billetteries continue à se faire ;

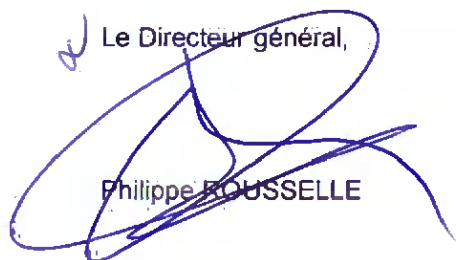
Sur proposition de M. l'Échevin de la Culture, du Tourisme et de l'Interculturalité,

PREND ACTE de l'avis défavorable de M. le Directeur financier quant à l'engagement de la dépense portant sur la maintenance de la solution multisites des billetteries pour janvier et février 2020, d'un montant de 3.927,66 EUR (trois mille neuf cent vingt-sept euros soixante-six cents) TVA intracommunautaire non comprise, soit 4.752.46 EUR (quatre mille sept cent cinquante-deux euros quarante-six cents) TVA intracommunautaire comprise à charge de l'article 77.1/12406/20/03 du budget ordinaire 2020 (Engagement n° 20001917) au motif que le marché prévoyait la maintenance de la solution multisites des billetteries des musées de la Ville de Liège du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 ;

AUTORISE l'imputation et l'exécution de la dépense précitée.

Information de la présente décision sera donnée immédiatement au Conseil communal.

PAR LE COLLÈGE

de
Le Directeur général,

Philippe ROUSSELLE



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER